

le tribunal d'appel séant à Liège, et, le 18 fructidor an XIII, l'École de droit de Paris lui délivra le diplôme de licencié.

BROCA (PIERRE-PAUL, sénateur en 1880, né à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), le 28 juin 1824, mort à Paris, le 9 juillet 1880, fit de brillantes études médicales, qu'il mena jusqu'à l'agrégation. Chirurgien du bureau central, des hospices et hôpitaux de Bicêtre (1861), de la Salpêtrière (1862), de Saint-Antoine (1865), de la Pitié (1867), des Cliniques (1872), membre de l'Académie de médecine en 1866, et professeur à la Faculté, où il fut chargé d'abord de la chaire de pathologie chirurgicale, puis de celle de clinique externe, le docteur Broca fut, en outre, un des fondateurs de la science anthropologique. Membre de la Société qui s'était vouée au développement de cette science, professeur à l'École d'anthropologie (1875), et collaborateur actif de la *Revue d'anthropologie*, dont il devint rédacteur en chef, il publia un très grand nombre de travaux spéciaux, des plus estimés, sur plusieurs questions de médecine et de chirurgie. Il faut citer : sa thèse d'agrégation : *De l'Etranglement dans les hernies abdominales* (1853); *Des Anévrismes et de leur traitement* (1856); *Instructions générales pour les recherches anthropologiques* (1865); *Mémoires sur les caractères physiques de l'homme préhistorique* (1869); *L'Ordre des primates, parallèle anatomique de l'homme et des singes* (1870); *Mémoires d'anthropologie* (1871-74); *De la Topographie cranio-cérébrale* (1876), etc., etc. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1868, M. Broca fut promu officier le 27 juillet 1879. Enfin, le 5 février 1880, il fut élu, comme candidat républicain, sénateur inamovible par la majorité du Sénat. Les circonstances de cette élection ne furent pas sans influence sur l'attitude respective des groupes parlementaires. Le ministère Freycinet, tout récemment constitué, venait de communiquer aux Chambres une « déclaration » dont les membres les plus modérés du centre gauche avaient déjà paru s'émouvoir. Or, le succès de M. Broca accentua cette dissidence. Conformément au roulement adopté par les trois groupes de la majorité pour l'élection des sénateurs inamovibles, le choix d'un candidat, pour le siège devenu vacant par la mort de M. de Montalivet, appartenait à l'*Union républicaine*. L'Union ayant présenté le docteur Broca, une réunion plénière des gauches ratifia ce choix à l'unanimité; mais une vingtaine de membres du centre gauche s'étaient dispensés d'y assister, et, sous l'inspiration de M. Dufaure, adoptèrent la candidature de M. Bétolaud, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour de Paris. Les groupes de droite, heureux de profiter d'une scission qui leur permettrait sans doute de faire une recrue contre l'article 7 de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, adoptèrent la candidature Bétolaud. Malgré cette coalition imprévue, M. Bétolaud n'obtint cependant, après deux tours de scrutin, que 132 voix contre 140 données à M. Broca. Le centre gauche ne dissimula pas sa mauvaise humeur de cet échec, et voici dans quels termes s'en expliqua le journal le *Parlement*, organe autorisé de M. Dufaure : « Le pays voit la République s'abandonner de plus en plus à des influences violentes; il commence à craindre que les conservateurs d'hier ne se laissent aller d'abord au découragement, puis à la complicité. Le pays, qui avait pris une part si active à l'établissement de la Répu-

blique, étonné de ce qui se passe, se désintéresse de l'action et en devient le spectateur attristé. »

M. Broca, inscrit au groupe de l'Union républicaine, vota avec la majorité sénatoriale pour le projet de loi réorganisant le conseil supérieur de l'instruction publique; pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, etc.; fut rapporteur, en juin 1880, du projet de loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, et mourut le mois suivant, avant la fin de la session. — Une statue a été élevée au docteur Broca, à Paris, devant les nouveaux bâtiments de l'École de médecine.

BROCHANT DE VILLIERS (ANDRÉ-LOUIS-GESTAVE), député au Corps législatif de 1858 à 1863, né à Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise), le 23 mai 1811, mort au château de Villiers (Seine-et-Oise) le 28 mai 1864, était fils du célèbre géologue et minéralogiste, Brochant de Villiers (1773-1840). Il entra dans la magistrature et était substitut près le tribunal de la Seine lorsque la 4^e circonscription de Seine-et-Oise, où il avait des propriétés, le nomma député au Corps législatif, le 12 décembre 1858. C'était une élection partielle; il s'agissait de remplacer M. Delapalme, décédé. Avec Pappu du gouvernement, M. Brochant de Villiers fut élu, au 2^e tour de scrutin, par 8,627 voix (22,258 votants, 26,732 inscrits), contre 8,356 à M. de La Rochefoucauld, et 5,222 à M. de Labriffe. Il siégea à droite et fit partie, jusqu'au bout de la législature, de la majorité dynastique.

BROCHET DE VERIGNY (ANNE-FÉLIX), député de 1821 à 1825, né à Paris, le 28 février 1775, mort à Balagny-sur-Therain (Oise), le 20 octobre 1825, de famille bourgeoise, entra dans l'administration sous la première Restauration, et fut nommé maître des requêtes sur-numéraire, le 5 juillet 1814, puis préfet du Gers le 20 février 1815. Il dut quitter ces fonctions pendant les Cent-Jours, pour les reprendre au second retour des Bourbons, passa, le 26 février 1817, à la préfecture de l'Indre, et le 19 juillet 1820 à celle de l'Oise. Élu député du 4^e arrondissement du Calvados (Lisieux), le 1^{er} octobre 1821, par 323 voix sur 562 votants et 846 inscrits, contre 228 voix à M. Nasse père, il siégea, comme député fonctionnaire, dans la majorité ministérielle, et fut appelé, le 23 mars 1822, à la préfecture de la Loire-Inférieure. Les électeurs de Lisieux lui renouvelèrent son mandat le 25 février 1824, par 332 voix sur 596 votants et 714 inscrits, contre 257 voix à M. Nasse; le 1^{er} septembre de la même année il fut nommé conseiller d'État, un an avant sa mort. — Chevalier de la Légion d'honneur de la promotion du 1^{er} janvier 1815.

BROCHETON (CHARLES-FABIO), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Soupir (Aisne), le 19 décembre 1736, mort à Paris, le 4 décembre 1814, était en 1789 avocat à Soissons. Le 20 mars, il fut élu député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Soissons, avec 157 voix sur 289 votants. Membre du comité de constitution, il se prononça dans l'Assemblée pour l'inamovibilité des juges : « La liberté des citoyens, dit-il ne sera-t-elle pas assurée par les bons choix qu'elle aura faits? », et, plus tard, prit la parole pour signaler des abus dans la nomination des bénéficiaires. Nommé président du tribunal civil d'Eure-et-Loir à la

première organisation judiciaire, il devint dans la suite, juge au tribunal d'appel du département de la Seine, le 25 prairial an VIII, membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII, et conseiller à la Cour impériale de Paris, le 9 décembre 1810.

BROET (LOUIS-AUGUSTE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), le 29 décembre 1811, mort à Paris, le 10 février 1884, était un publiciste d'un certain talent. Il fut collaborateur du *Journal des Débats*, adhéra aux doctrines saint-simoniennes, et, de même que beaucoup de ses co-religionnaires, entra dans l'administration des chemins de fer : il devint secrétaire général de la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Un de ses biographes, cité par M. J. Clère (*Biographie des députés*), ajoute qu'il fut décoré par Guizot et qu'il se retira de la politique à la suite d'un riche mariage. Le 8 février 1871, M. Broët fut élu, comme républicain conservateur, représentant de l'Ardèche à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 8, par 44,673 voix (73,015 votants, 115,623 inscrits). Inséré à la réunion Feray, il évita d'abord d'opiner systématiquement avec les monarchistes, et, après avoir voté la paix, le 1^{er} mars 1871, ainsi que les prières publiques et l'abrogation des lois d'exil, il se montra favorable au retour de l'Assemblée à Paris, et s'abstint lors de la démission de Thiers au 24 mai; mais, à partir de 1873, il se rallia complètement à la politique de la droite, et se prononça contre la dissolution, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, pour le septennat, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat. Il adopta l'ensemble des lois constitutionnelles. En 1872, M. Broët avait eu une idée originale : la translation du gouvernement à Saint-Cloud. Plus tard dans la séance où Thiers fut renversé, il avait vainement essayé de réconcilier la droite et le gouvernement en soumettant à l'Assemblée un ordre du jour ainsi conçu : « L'Assemblée, confiante dans les déclarations du gouvernement, et attendant de lui une politique résolument conservatrice, passe à l'ordre du jour. » M. Broët n'appartint pas à d'autres législatures.

BROGLIE (VICTOR-FRANÇOIS, DUC DE), ministre de la guerre du 13 au 15 juillet 1789, né à Broglie (Eure), le 19 octobre 1718, mort en émigration à Munster (Allemagne), le 30 mars 1804, était le fils aîné du maréchal duc de Broglie (1691-1745), et fit ses premières armes sous les ordres de son père dans la guerre de 1733. Capitaine au régiment Dauphin - cavalerie (15 mars 1734), il se distingua au siège de Pizzighetone, aux combats de Parme et de Guastalla, fut chargé d'annoncer ces victoires à Louis XV, qui le nomma colonel du régiment de Luxembourg — infanterie, avec lequel il tint campagne en Italie jusqu'en 1736. La guerre ayant repris en 1741, il passa en Bavière, enleva Prague à l'escalade, après avoir contribué au succès de la prise d'Egra (1742), fut nommé (26 avril) brigadier des armées du roi, puis major-général de l'armée (1^{er} avril 1743), passa, après la disgrâce de son père, à l'armée de la Haute-Alsace (1744), à celle du Rhin (1745), puis à celle de Flandres (1746, avec le grade d'inspecteur général de l'infanterie (21 mai). Il prit part aux batailles de Raucours, de Lawfeld et au siège de Maëstricht, et passa, à la paix, lieutenant général (10 mai 1748) et gouverneur de Béthune. À la guerre de Sept ans, il fut mis à

la tête d'un corps de réserve sous le maréchal d'Estrées, se battit à Hastenbeck (1757), prit Minden et Rheitein, rejoignit en Saxe le maréchal de Soubise, et ne put empêcher le désastre de Rosbach (5 novembre 1757), après lequel il ramena en Hanovre les débris de l'armée. La rupture du traité de Clostersevern le ramena vers le centre de l'Allemagne : il prit Wegesack et Gropel, obtint la capitulation de Brème, battit les Prussiens à Sondershausen (1758) et à Lutzelberg, fut créé chevalier des ordres du roi (1^{er} janvier 1759), et, après la victoire de Berghen sur le duc Ferdinand de Brunswick, avec 29,000 Français contre 40,000 Prussiens et Hessois, il reçut de Louis XV le don de six pièces de canon, et de l'Empereur d'Allemagne, François 1^{er}, le titre de prince du Saint-Empire.

Il poursuivit la campagne, fit évacuer Cassel et Minden, s'empara d'un matériel considérable, et allait envahir le Hanovre, quand un échec sous Minden, obligea l'armée française à battre en retraite sur la Lahn, où elle passa l'hiver de 1759. Le maréchal de Contades, qui commandait en chef, fut rappelé en France, et le duc de Broglie reçut, avec le bâton de maréchal (16 décembre 1759), le commandement en chef de l'armée d'Allemagne. Il battit encore (1760) le duc de Brunswick à Corbach et à Grymberg, et l'obligea à lever les sièges de Cassel et de Marburg le blocus de Göttingue. Mais la faveur de Mme de Pompadour ayant fait confier au prince de Soubise le commandement de l'armée d'Allemagne, et laisser seulement 25,000 hommes sous les ordres du maréchal de Broglie, la mésintelligence des deux généraux, qui devaient agir de concert, amena le désastre de Villinghausen (1761), dont la responsabilité fut portée devant le conseil d'Etat, qui exila le maréchal dans sa terre de Broglie. Paris prit parti pour lui; au théâtre on protestait contre cet arrêt, en faisant répéter les vers de Tancrède :

On dépouille Tancrède, on l'exile, on l'outrage;
C'est le sort des héros d'être persécuté.

La Cour le rappela en 1764, et lui donna, en février 1771, le commandement du camp rassemblée sous Metz. Aux premiers symptômes de la Révolution, Louis XVI lui remit le commandement des troupes réunies entre Paris et Versailles, et le nomma ministre de la guerre le 13 juillet 1789; mais le vieux maréchal ne se faisait aucune illusion sur la fidélité des troupes, et « préférant se faire tuer à la tête d'une armée que d'attendre qu'on vint l'assassiner dans son hôtel », il remit sa démission de ministre le 15 juillet, deux jours après sa nomination, en apprenant que, devant une apparence de résistance de la population parisienne à la barrière d'Enfer, son armée venait d'abandonner son camp, ses munitions et ses bagages. Il voulut se retirer dans son gouvernement de Lorraine, faillit être tué à Verdun par une émeute, ne put se faire ouvrir les portes de Metz, et réussit à gagner le Luxembourg.

Le comité de recherches de l'Assemblée constituante le comprit dans la liste des conspirateurs; mais son fils (*Voy. plus bas*) prit sa défense, et un décret du 1^{er} mai 1790 le déchargea de toute accusation; l'année d'après, son fils obtint même de l'Assemblée un décret solennel qui maintenait le maréchal de Broglie dans tous ses grades et dignités; mais le maréchal désavoua hautement ces démarches, et repoussa dédaigneusement le décret; il se mit à la tête des émigrés, et envahit la Champagne.

à la suite de l'armée prussienne en 1792. A la mort du roi, il fit partie du conseil de régence, passa en Angleterre en 1794, pour lever un corps qui fut réformé deux ans après, et se rendit en Russie, où on lui reconnut un grade égal à celui qu'il avait en France ses lettres de cette époque témoignent que l'exil lui pesait cruellement; pour en voir le terme, il consentit au serment de fidélité à Napoléon. Il se préparait à rentrer 1804, lorsqu'il tomba malade à Munster, et y mourut à l'âge de 86 ans. Il a laissé des Mémoires manuscrits, dont M. de Bourcet a tiré ses *Mémoires historiques sur la guerre*.

BROGLIE (CHARLES-LOUIS-VICTOR, PRINCE DE), fils aîné du précédent, député aux Etats-Généraux de 1789, né à Paris, le 22 septembre 1756, exécuté à Paris, le 27 juin 1794, débuta dans la carrière des armes sous les ordres de son père, successivement comme sous-lieutenant, capitaine et aide-major dans le régiment de Limousin-infanterie, et fut nommé, à 25 ans, colonel en second du régiment d'Aunis. Il servit aux Etats-Unis dans la guerre de l'indépendance, et fut nommé à son retour (1788) colonel du régiment de Bourbonnais et chef d'état-major au camp de Metz. Le 1er avril 1789, le bailliage de Colmar et Schlestadt l'élit député de la noblesse aux Etats-Généraux, où il défendit constamment la cause du peuple, se réunit au tiers état et vota presque toujours avec la gauche, notamment le 24 décembre 1789, en faveur de l'égalité de droit de tous les citoyens aux emplois de la magistrature et de l'armée. Membre des comités militaire et des rapports, il fut élu secrétaire de l'Assemblée en janvier 1790, et, chargé, le 2 mai 1791, de faire un rapport sur les troubles du Midi, fit licencier par décret, la légion d'Aspe, qui avait provoqué une émeute à Toulouse. Il prit la défense de son père (*Voy. plus haut*) accusé de conspirer avec les ennemis du dehors; mais les désavours qu'il reçut du maréchal rendirent vains ses courageux efforts. Elu président de l'Assemblée nationale du 14 au 31 août 1791, il demanda, à la fin de la session, à reprendre du service actif, et fut envoyé comme maréchal de camp à l'armée du Rhin sous les ordres de Luckner. Il donna sa démission après le 10 août 1792, refusant de reconnaître le décret de déchéance porté contre le roi, et se retira à Bourbonne-les-Bains. Bien qu'il eût protesté de son civisme dans une lettre adressée au président de l'Assemblée législative, il fut arrêté peu de temps après, enfermé dans les prisons de Langres, et remis en liberté. Mais s'obstinant à rester en France, il fut arrêté une seconde fois, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 26 juin 1794, à l'âge de 34 ans. Il laissait quatre enfants de son mariage avec Mlle de Rauzan: la veille de son supplice, il lui recommandait de ne pas confondre la Révolution « avec les monstres qu'elle avait produits », et d'élever leurs enfants dans les principes de liberté de 1789. « Sans mépriser, a-t-il dit, ou dédaigner l'ancien régime, toute tentative de le rétablir me paraissait puéile. J'appartenais de cœur et de conviction à la société nouvelle, je croyais très sincèrement à ses progrès indéfinis; tout en détestant l'état révolutionnaire, les désordres qu'il entraîne et les crimes qui le souillent, je regardais la Révolution française, prise *in globo*, comme une crise inévitable et salutaire. » On a de lui: *Mémoire sur la défense des frontières de la Sarre et du Rhin*.

BROGLIE (VICTOR-AMÉDÉE-MARIE, PRINCE DE), frère du précédent, député de 1812 à 1820, né à Paris, le 23 octobre 1772, mort au château de Rânes (Orne), le 2 janvier 1852, fut destiné d'abord à l'Eglise, mais, conduit en Allemagne avec sa famille par l'émigration, il s'enrôla dans l'armée des princes, dans le « régiment des cocardes blanches », que commandait son père. Après la mort de son frère, il passa colonel de son régiment, fit campagne en 1796 et 1797 dans l'armée des alliés, reçut la croix de Saint-Louis en 1799, fut nommé gentilhomme d'honneur du duc d'Angoulême, et passa maréchal de camp à l'occasion du mariage de ce prince.

Rentré en France sous le Consulat, il contracta, dans l'Orne, un riche mariage, refusa, en 1813, le commandement d'un régiment de gardes d'honneur que lui offrait Napoléon, et fut nommé inspecteur de cavalerie sous la Restauration. Retiré dans l'Orne pendant les Cent-Jours, il fut chargé, au second retour du roi, de licencier les fédérés de la Normandie. Le 22 août 1815, le collège de département de l'Orne l'élit député, par 137 voix sur 189 votants et 255 inscrits; il siégea à la droite modérée, et réélu le 20 septembre 1817 par 551 voix sur 834 votants et 1,387 inscrits, vota inébranlablement avec la majorité ministérielle.

Aux élections du 25 février 1821, il échoua dans le 3^e arrondissement électoral de l'Orne (Argentan), avec 54 voix contre 101 accordées à M. Legouidec, élu, et ne fit plus partie d'aucune législature. Il se retira alors dans son château de Rânes, fut admis à la retraite comme maréchal de camp, le 10 octobre 1835, et resta en dehors de la politique jusqu'à sa mort.

BROGLIE (ACHILLE-LÉONCE-DEBON, CHARLES, DUC DE), fils de Claude-Victor de Broglie et neveu du précédent, pair de France, ministre, et représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Paris, le 28 novembre 1785, mort à Paris, le 25 janvier 1870, avait neuf ans lorsque son père périt sur l'échafaud. Au même moment, sa mère, Sophie de Rauzan, était en prison à Vesoul; un serviteur dévoué l'en fit évader; elle rentra en France après le 9 thermidor et épousa Voyer d'Argenson, qui se chargea de l'éducation du jeune de Broglie, sut lui conserver la belle terre de Broglie, le fit exempter de la conscription sous l'Empire, et nommer auditeur au Conseil d'Etat (1809), puis intendant en Illyrie, et attaché aux ambassades de Varsovie (1812) et de Vienne. Secrétaire de M. de Narbonne au congrès de Prague (1813), M. de Broglie se lia avec M. de Talleyrand qui le fit comprendre dans la première promotion des pairs de la Restauration (4 juin 1814). Lors du procès du maréchal Ney, il n'avait atteint que depuis peu de jours l'âge de 30 ans nécessaire pour prendre part aux délibérations de la Chambre haute; il revendiqua ce droit au moment du jugement, et il vota pour la déportation. Le 15 février 1816, il épousa à Livourne la fille de Mme de Staël; il reprit à cette occasion de titre de duc.

Il combattit les lois d'exception, notamment la « loi d'amnistie », défendit la liberté de la presse, parla en faveur de l'abolition de l'esclavage, et contre la contrainte par corps, et vota cependant, avec le ministère, la nouvelle loi électorale (1820). Membre de la Société « Aide-toi, le ciel t'aidera », et de la Société des « Amis de la liberté de la presse », il était alors sus-

pect au gouvernement, qui le faisait surveiller. Le 18 février 1821, le duc de Broglie écrivait au baron Mounier, directeur général de la police : « Deux de mes domestiques, touchés de repentir, viennent de m'avouer que, depuis dix-huit mois, ils sont payés par votre administration pour épier ce qui se fait ou se dit dans ma maison, remettre mes lettres, copier et livrer mes papiers et ceux de ma femme. »

Aussi seconda-t-il de tous ses vœux la révolution de Juillet; dès le 30, le gouvernement provisoire le nomma secrétaire provisoire chargé du portefeuille de l'Intérieur, et, le 11 août, Louis-Philippe lui confiait, dans son premier ministère, le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes, et la présidence du Conseil d'Etat. Mais trouvant bientôt la marche du cabinet trop accentuée dans le sens des réformes, le duc de Broglie se retira le 2 novembre, et devint, à la Chambre des pairs, un des orateurs des plus influents du parti de la résistance; il vota notamment pour le maintien de l'hérédité de la patrie (la constitution anglaise lui semblait le modèle des constitutions), et en faveur de la cérémonie expiatoire du 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI.

A l'avènement du cabinet conservateur du 11 octobre 1832, le duc de Broglie reçut le portefeuille des Affaires étrangères, qu'il conserva jus-qu'au 3 avril 1834; il fit voter par les Chambres l'emprunt grec, se retira un moment (13 avril 1834), devant l'opposition que rencontra une réclamation de 25 millions présentée par les Etats-Unis pour dommages causés à leur commerce sous Napoléon I^{er}, puis rentra dans le cabinet le 13 novembre suivant, sous la présidence du duc de Trévise, et, lorsque ce dernier se retira à son tour, joignit au portefeuille des Affaires étrangères la présidence du Conseil (12 mars 1835). Il parvint, le 21 avril, à faire voter les 25 millions des Etats-Unis, mais on reprocha au cabinet, une certaine pusillanimité en face des paroles blessantes contenues à ce sujet dans un message du président Jackson. C'est pendant ce ministère que le duc de Broglie conclut avec l'Angleterre la convention relative à la répression de la traite des noirs, convention qui consacrait le *droit de visite*, concession si souvent reprochée au gouvernement de Juillet. Le ministère de Broglie tomba le 6 février 1836, à deux voix de minorité, sur la question de la conversion de la rente. Le « parti doctrinaire », dont le duc de Broglie était le chef, montrait une raideur de formes et de principes dont les vues personnelles du roi ne s'accoutumaient pas toujours; « il ne manquait au duc de Broglie, disait un de ses amis, pour se faire pardonner sa haute position aristocratique, son irréprochable probité, son désintéressement, son talent, que l'art de ménager les amours-propres, et il ne l'a jamais eu. » Le 30 avril 1836, le duc fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur; dans les dernières années du règne, il sembla se rapprocher du libéralisme moins technique de MM. Thiers et Odilon Barrot, laissa passer la révolution de Février, et ne se présenta qu'aux élections pour l'Assemblée législative, dans l'Eure, qui le choisit, le 13 mai 1849, comme représentant du peuple, le 4^e sur 9, par 55,021 voix sur 93,065 votants et 125,952 inscrits. Il était membre du comité électoral de la rue de Poitiers, et, au Palais-Bourbon, il devint le chef de la droite, compta parmi les « Brigraves », et déposa, en juillet 1851, une proposition de révision de la Constitution, qui n'ayant réuni que 446 voix contre 278, ne fut pas

adoptée, le chiffre des deux tiers, fixé par la Constitution de 1848, n'étant pas atteint (21 juillet). Au coup d'Etat de décembre, le duc de Broglie se retira de la vie politique, pour n'y plus rentrer; il était membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

BROGLIE (JACQUES-VICTOR-ALBERT, DUC DE), fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, ministre, sénateur de 1876 à 1885, né à Paris, le 13 juin 1821, apprit la politique à l'école de son père, mais y apporta son tempérament particulier. Il avait quinze ans quand il perdit sa mère, qui appartenait à la religion protestante; on lui donna alors pour précepteur M. Doudan qui écrivait de lui un jour : « Je vous assure qu'Albert est charmant et fait de son mieux. » Nourri dans le « constitutionnalisme doctrinaire », il fit son apprentissage diplomatique durant la seconde partie du règne de Louis-Philippe, M. Guizot étant ministre, et M. Desages directeur de la politique. Le prince de Broglie, comme on l'appelait alors, fut envoyé pour ses débuts à Madrid, où M. Bresson dirigeait l'ambassade française; c'était, par suite des mariages espagnols, un des postes les plus importants où pût être appelé un diplomate. Il ne quitta Madrid que pour se rendre à Rome, sous les ordres du célèbre Rossi. M. Albert de Broglie vit naître la question italienne. Après la mort de Rossi, il regagna la France. Ni la la république de 1848, ni le gouvernement issu du coup d'Etat de 1851 ne le comptèrent parmi leurs fonctionnaires : il se renferma alors dans la retraite et occupa ses loisirs à prendre part aux grandes controverses de ce temps. La *Revue des Deux-Mondes* eut ses premiers travaux; puis, ce fut au *Correspondant* qu'il les porta. Avec Montalembert, Lacordaire, de Falloux, Cochin, il s'était proposé d'inaugurer dans ce recueil une politique religieuse différente de celle de *l'Univers* et conforme aux doctrines de ce qu'on a appelé le « catholicisme libéral. » *L'Histoire de l'Eglise chrétienne et de l'Empire romain au 1^{er} siècle*, qu'il publia, ouvrit, dès 1863, à M. de Broglie les portes de l'Académie française, où il siégea à côté de son père; il remplaçait le Père Lacordaire. M. de Broglie acheva de se faire connaître, comme publiciste, par une traduction des œuvres de Leibnitz, une étude sur la réforme administrative en Algérie, et deux brochures intitulées : l'une, la *Souveraineté pontificale et la liberté*, l'autre la *Liberté divine et la liberté humaine*.

Dévoué en politique, à la cause de la monarchie constitutionnelle représentée par la famille d'Orléans, M. de Broglie s'était mêlé de haut, en 1863, au mouvement électoral. « Les rouges et les blancs, écrivait Mérimée le 12 juin 1863, s'allient sans la moindre vergogne. Le duc de Broglie reçut chez lui Carnot, le ministre de l'Instruction publique de 1848, qui signait les factums de Mme Sand. Cela effraya un peu les épiciers qui se souvenaient du peu de poivre qu'on achetait alors. » En 1869, il entra personnellement dans la lutte, aux élections du 24 mai, comme candidat de l'opposition orléaniste, dans la 2^e circonscription de l'Eure, et y obtint 3,581 voix contre le candidat officiel, député sortant, M. Fouquet, élu par 14,109 suffrages. Il accueillit le résultat de la journée du 4 septembre avec un sentiment assez complexe, qui se fit jour dans une lettre adressée par lui à son frère, l'abbé de Broglie : « Tout est fini, mon cher ami, nous aurons à la fois le 24 février et 1815. La Chambre a été envahie

On ne sait trop par qui, par des gens du peuple, des gardes nationaux, le premier venu. Il n'y a pas eu de séance révolutionnaire, encore moins de résistance armée. Les députés de la gauche sont venus parler aux envahisseurs et sont partis bras dessus bras dessous avec eux pour l'Hôtel de Ville. On y a, dit-on, proclamé un gouvernement provisoire de nous modérés: Jules Favre, Ferry, Picard et Trachu à la tête, qui a conservé toute sa popularité. Qu'en fera-t-il? Et où est-il en ce moment? Je n'en sais rien, et viens de le chercher en vain de lieu en lieu... » Le duc de Broglie — la mort de son père avait fait passer sur sa tête le titre ducal qui appartient aux aînés de sa maison — appelait de ses vœux la restauration de la monarchie. En arrivant à Bordeaux comme représentant de l'Eure, à l'Assemblée nationale, élu, le 8 février 1871, le 4^e sur 8, par 45,453 voix (59,749 votants, 122,706 inscrits), il se trouva au premier moment en pleine intimité avec Thiers, à qui l'unissaient des relations déjà anciennes, et qui le nomma presque aussitôt ambassadeur à Londres. Là, il eut à suivre et à terminer les négociations relatives au traité de commerce de 1872. En même temps, il s'était fait inscrire comme député au centre droit de l'Assemblée, et sa situation d'ambassadeur ne l'empêchait pas de venir se mêler à la plupart des discussions et des votes parlementaires. C'est ainsi qu'il opina pour l'abrogation des lois d'exil, et contre le retour de l'Assemblée à Paris, et qu'au mois d'août 1871, il quitta son poste pour venir tout exprès combattre dans les bureaux la proposition Rivet. Cependant, entre le chef du pouvoir exécutif et le parti auquel appartenait M. de Broglie, les dissidences s'accroissaient et s'aggravaient de jour en jour: elles eurent pour conséquence la démission de l'ambassadeur de Londres, le 1^{er} mai 1872. A partir de ce moment, M. de Broglie devint un des meneurs les plus actifs du centre droit, et l'âme de toutes les combinaisons parlementaires ourdies pour renverser le président de la République. Il fit partie de cette députation dite des *Bonnets à poil*, qui, à propos des élections républicaines du 9 juin 1872, alla réclamer du chef de l'Etat une politique conforme aux vœux de la droite. Rapporteur, en juillet, du projet de convention préparé entre le président de la République française et l'empereur d'Allemagne, « à l'effet d'abréger l'occupation étrangère, en rapprochant les termes de paiement de la contribution des cinq milliards, » il en proposa la ratification, non sans avoir vivement combattu le projet dans les bureaux; il fut sanctionné le 7, à l'unanimité, moins trois voix légitimistes. M. de Broglie fut encore, en février 1873, rapporteur de la fameuse commission des *Trente*, qui avait adopté un projet de résolution ainsi formulé: « L'Assemblée ne se séparera pas sans avoir statué sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif, sur la création et les attributions d'une deuxième Chambre et sur la loi électorale. » Le soin de préparer des projets de loi sur les trois points ci-dessus indiqués était confié au gouvernement. Le rapporteur proposait, en outre, d'adopter un système qui se résumait ainsi: « Le président de la République communique avec l'Assemblée par messages lus à la tribune par un ministre. Il peut cependant être entendu, après en avoir annoncé l'intention par un message. Aussitôt ce message reçu, la discussion est suspendue et ne peut être reprise dans la séance où le président a été en-

tendu. Nulle délibération n'a lieu en sa présence. Le président promulgue les lois urgentes trois jours après l'adoption, et les lois non urgentes dans les trois mois; il peut, dans des délais fixés, et par messages motivés, demander une nouvelle délibération pour les premières, et l'ajournement à deux mois de la deuxième lecture pour les secondes. Le président a le droit d'être entendu sur les interpellations relatives à la politique extérieure; sur la politique intérieure, il ne peut l'être que d'après l'avis motivé du conseil des ministres transmis à l'Assemblée. La future assemblée n'entrera en fonctions qu'après la séparation de l'Assemblée actuelle. » En somme, la commission et son rapporteur voulaient deux choses: écarter Thiers des séances, et retarder l'heure de la dissolution. La discussion, ouverte le 27 février, se prolongea jusques et y compris le 13 mars, date du vote de la loi par 407 voix contre 225 et 65 abstentions. Encouragé par ce premier succès, M. de Broglie confia son œuvre, et fut le principal artisan du « 24 mai », dont il prépara le plan comme membre du comité des Six, et où il réussit à organiser pour quelque temps, contre la politique de la gauche, l'union conservatrice. Dans cette séance du 24 mai 1873, ce fut lui qui développa l'interpellation des Trois-Cents « sur la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice. » « Aux yeux des signataires, déclara M. de Broglie, la gravité de la situation se résume en ceci: la possibilité, révélée par les dernières élections, de voir arriver, dans un délai plus ou moins prochain, le parti radical à la tête des affaires par la voie du suffrage universel, tel qu'il est organisé aujourd'hui. La possibilité du triomphe du parti radical, voilà ce qui constitue à leurs yeux la gravité de la situation. » Puis l'orateur ajouta que, dans les conseils du gouvernement, deux tendances se combattaient: l'une, ouvertement décidée à agir énergiquement contre le parti radical, l'autre disposée, dans le but d'apaiser les passions, à user avec lui de douceur, de patience, à ne pas aller jusqu'au bout des moyens légaux, à ne réprimer que l'excès du désordre matériel, etc. Il s'efforça de prouver que, par les dernières modifications ministérielles (M. Casimir Périer et M. Waddington venaient d'entrer aux affaires), le cabinet « était un peu plus dans la voie des concessions, des ménagements, des compromis vis-à-vis du parti radical. » M. Dufaure, M. Casimir Périer, ministre de l'Intérieur et M. Thiers lui-même protestèrent contre les intentions qu'on leur prêtait; mais en vain: l'ordre du jour pur et simple, réclaté par le gouvernement, fut repoussé, la rédaction de M. Ernoul adoptée, et la démission de Thiers acceptée. Le lendemain, le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, chargeait M. de Broglie de la formation du ministère, dans lequel il prit le titre de vice-président du conseil avec le portefeuille des Affaires étrangères. Par la circulaire qu'il adressa, le 26, aux représentants de la France à l'étranger, le nouveau ministre annonça ne vouloir rien changer à la politique extérieure du gouvernement précédent. Le 5 novembre, l'Assemblée ayant repris sa session, le vice-président du conseil donna lecture d'un message du président de la République, qui après avoir signifié la libération complète du territoire, rappelait à l'Assemblée qu'elle avait mis à l'ordre du jour l'étude des lois constitutionnelles: « Pour donner au repos public une garantie sûre, ajoutait ce document, il manque

au régime actuel deux conditions essentielles dont vous ne pouvez sans danger, le laisser privé plus longtemps; il n'a ni la stabilité, ni l'autorité suffisantes... » Immédiatement après cette lecture, le président de l'Assemblée lut une proposition tendant à proroger les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Cette proposition, légèrement modifiée sur le rapport de M. Ed. Laboulaye, fut adoptée par l'Assemblée : ce fut le *septennat*. Dans le remaniement ministériel qui suivit cette résolution, M. de Broglie conserva les fonctions de vice-président du conseil en échangeant seulement le portefeuille des Affaires étrangères contre celui de l'Intérieur. C'est sous son administration que s'élaborèrent tous les préparatifs de *fusion* et les divers projets de restauration monarchique. C'est à son gouvernement aussi qu'est due la déclaration par laquelle il promettait de se vouer à une œuvre de *préservation sociale*, et puis-que l'ordre matériel existait, de rétablir, en outre, *l'ordre moral*. Une loi, votée par la même majorité qui avait fait le 24 mai, remettait aux conseils municipaux l'élection des maires. M. de Broglie ne crut pas pouvoir administrer utilement avec une telle loi; il présenta un projet de loi conférant au gouvernement la nomination des maires, soit par le président de la République, soit par les préfets. Le projet retirait aux maires la police municipale, pour en investir les préfets, sous-préfets ou un délégué spécial. Après en avoir d'abord ajourné la discussion, l'Assemblée finit par voter le projet, le 30 janvier 1874, avec cette seule modification que le gouvernement ayant la faculté de prendre les maires en dehors du conseil municipal, ne pourrait les prendre en dehors des électeurs communaux. Armé de cette loi, M. de Broglie ne tarda pas à révoquer la plupart des maires choisis parmi les membres républicains des conseils municipaux. Cependant les légitimistes purs, qui ne pouvaient lui pardonner d'avoir déclaré que le septennat ferait pour sept ans la porte à la monarchie, et d'avoir fait rejeter, le 27 mars 1874, la proposition Dahirel invitant l'Assemblée à statuer sans retard sur le gouvernement définitif de la France, firent sentir plusieurs fois à M. de Broglie le poids de leur rancune. Le fameux projet de Chambre haute ou de « Grand Conseil » qu'il avait songé à faire nommer moitié par le gouvernement, moitié par un corps spécial d'électeurs, acheva de lui aliéner l'extrême droite, qui y vit la consécration du septennat et surtout une combinaison orléaniste. L'Assemblée était rentrée le 12 mai : le 16, elle eut à décider si la Chambre, en réglant son ordre du jour, accorderait la priorité à la loi d'élections municipales ou à la loi d'élections politiques. M. de Broglie donnait la préférence à la première; les royalistes préféraient la seconde. C'est sur ce point qu'ouvrit le débat. Le ministère en fit une question de cabinet. L'Assemblée ayant repoussé, par 381 voix contre 317, la proposition ministérielle, le cabinet Broglie donna aussitôt sa démission. — Un cabinet d'affaires, présidé par M. de Cissej lui succéda.

Le système de M. de Broglie survécut à la chute de son auteur, et jusqu'au 25 février 1875 inclusivement (puisqu'il vota les lois constitutionnelles) l'esprit de l'ancien vice-président du conseil présida au gouvernement du pays. Tombé du ministère, il reprit la direction du centre droit et de la droite modérée, et monta à la tribune dans plusieurs occasions, notamment pour combattre la proposition Casimir Périer

en faveur de l'organisation de la République. Il repoussa de même l'amendement Wallon et l'amendement Pascal Duprat, mais se décida, à la fin de la législature, à adopter l'ensemble de la Constitution. L'hostilité des gauches et des légitimistes purs fit échouer, avec une très faible minorité, sa candidature aux élections des sénateurs inamovibles, en 1875. Il se présenta alors aux électeurs sénatoriaux de l'Eure, et fut élu au second tour, avec 408 voix sur 791 votants, grâce à l'appui des bonapartistes. Au Sénat, le duc de Broglie vota constamment avec les divers partis coalisés qui repoussèrent à diverses reprises les lois votées par la majorité républicaine de la Chambre des députés. Il se prononça notamment *contre* le projet de loi qui rendait à l'Etat la collation des grades universitaires, et *contre* le cabinet Dufaure. Lors du coup d'Etat parlementaire du maréchal de Mac-Mahon, qui força le ministère Jules Simon à donner sa démission, M. de Broglie fut appelé à former un cabinet de résistance. Il y prit la présidence du conseil et le portefeuille de la Justice (17 mai 1877). Son premier acte fut d'ajourner à un mois la Chambre des députés. Pendant que M. de Fourtou, son collègue à l'Intérieur, révoquait nombre de fonctionnaires de l'ordre administratif suspects d'opinions républicaines, M. de Broglie adressait une circulaire aux procureurs généraux dans laquelle il appelait sur ses adversaires les rigueurs de la magistrature; de concert avec les autres membres du cabinet, il employa toute son activité à faire revivre les mesures autoritaires qu'il avait déjà mises en pratique en 1873 et 1874. Il travailla à former dans le Sénat une majorité favorable à la dissolution de la Chambre, et quand il l'eut attachée à ses vues, le 16 juin, après la rentrée des Chambres, il lut à la Chambre haute un message du président de la République, demandant la dissolution de la Chambre des députés et faisant appel au pays pour qu'il nommât des députés favorables à sa politique. On sait que les élections du 14 octobre 1877 condamnèrent cette politique : le premier ministre se retira alors non sans avoir fréquemment abordé la tribune parlementaire. Un de ses admirateurs, M. Ernest Daudet, a écrit : « Le duc de Broglie est né orateur. Cela est si vrai qu'il est même parvenu à surmonter des difficultés propres à éteindre une inspiration moins sûre d'elle-même que la sienne. L'organe est mauvais, la voix mal posée, facilement étranglée dans la gorge; la prononciation défectueuse, parfois embarrassée. Mais ces défauts de nature n'enlèvent rien à la puissance de l'inspiration, à la sûreté de la pensée, à la solidité des arguments, à la beauté du langage... » La critique de M. Camille Pelletan, un adversaire politique il est vrai, est moins favorable : « Rien de pauvre, selon lui, comme cette parole qui a l'allure d'un article de revue. Encore sa laborieuse correction n'existe-t-elle qu'à l'*Officiel*; et si préparées qu'elles soient, les improvisations de M. de Broglie ont besoin d'être entièrement refaites après coup, pour ne pas prêter au sourire. » Redevenu simple sénateur, M. de Broglie prit part à toutes les manifestations de la droite jusqu'en 1885. Les questions de politique extérieure, à propos desquelles il interpella fréquemment le gouvernement républicain, et les questions d'enseignement (débat sur le conseil supérieur de l'instruction publique, etc.) l'amènèrent plus d'une fois à la tribune. Il lutta opiniâtrément pour le succès des idées

conservatrices, vota, depuis 1879, contre les divers cabinets de gauche qui eurent la confiance de la nouvelle majorité sénatoriale, et quitta enfin le Sénat, le 6 janvier 1885, ayant échoué dans le département de l'Eure, avec 523 voix contre 533 accordées au dernier élu des républicains, M. Lecoq. Le suffrage universel ne lui fut pas plus favorable, le 4 octobre de la même année. Porté sur la liste conservatrice de l'Eure, il fut le seul candidat de cette liste qui se trouva en minorité : un républicain modéré, M. Papon, député sortant, l'emporta sur lui avec 40,554 voix contre 40,346.

Outre les ouvrages cités plus haut, on a de M. de Broglie deux ouvrages historiques plus récents : *Le Secret du roi*, et *Marie-Thérèse et Frédéric II*.

BROHIER DE LITTINIÈRE (CHARLES-JOACHIM), député au Corps législatif de 1852 à 1868, né à Coutances (Manche), le 14 août 1791, mort à Coutances, le 10 octobre 1868, fit son droit, s'inscrivit au barreau de Caen et exerça dans cette ville la profession d'avocat jusqu'en 1830. Conseiller municipal de Coutances, puis juge de paix sous le règne de Louis-Philippe, il fut destitué de cette dernière fonction par le gouvernement provisoire de 1848, puis devint conseiller d'arrondissement et maire de sa ville natale. Son adhésion à la politique de L.-N. Bonaparte lui valut la croix de la Légion d'honneur, qu'il reçut des mains du président. Le 29 février 1852, candidat officiel au Corps législatif dans la 3^e circonscription de Coutances, Brohier de Littinière fut élu par 23,254 voix (23,554 votants, 40,214 inscrits). Il prit part à l'établissement de l'Empire et vota constamment avec la majorité dynastique, dans les rangs de laquelle il siégeait. Quand il mourut, en 1868, il était encore député, ayant été successivement réélu : le 22 juin 1857, par 18,917 voix (24,855 votants, 33,320 inscrits, contre 5,875 à M. Plaine, et le 1^{er} juin 1863, par 21,218 voix (22,098 votants, 37,718 inscrits). Officier de la Légion d'honneur en 1865.

BROHON (AUGUSTE-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, après avoir exercé les fonctions de lieutenant général civil et criminel, devint, sous la Révolution, le 24 germinal an V, député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents, où il avait été élu par 344 voix. Brohon resta député jusqu'en l'an VII.

BROISE (MICHEL-GEORGES-RENÉ-LOUIS, CHEVALIER DE LA), représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Cossé-le-Vivien (Mayenne), le 12 février 1794, mort à Laval (Mayenne), le 19 octobre 1871, avait été garde du corps sous la Restauration. Propriétaire dans la Mayenne et conseiller général, connu pour son attachement à la cause royaliste, il fut, le 13 mai 1849, l'élu des conservateurs de son département, le 2^e sur 8, par 32,604 voix (70,210 votants, 106,272 inscrits). Il prit place sur les bancs de la droite, et vota constamment avec elle, notamment : le 20 octobre 1849, pour le projet de loi portant demande de crédits pour l'expédition romaine ; le 31 mai 1850, pour la nouvelle loi électorale restrictive du suffrage universel ; le 6 juin, pour l'interdiction des clubs ; le 16 juillet, pour le cautionnement et l'impôt du timbre sur les écrits périodiques, etc. Il ne s'associa pas à la politique personnelle du président. Adversaire du coup d'Etat, il fut, au

2 décembre 1851, parmi les représentants séquestrés à la caserne du quai d'Orsay. Sous l'Empire, il reentra dans la vie privée.

BROQUART. — Voy. BussiÈres DE.

BROSSARD (ÉTIENNE), député de 1876 à 1883, et membre du Sénat, né Pouilly-sous-Charlieu (Loire), le 9 mars 1839, passa par l'École polytechnique et par l'École des mines, et fut envoyé comme ingénieur en Algérie, pour faire dans le département de Constantine des études géologiques. De 1868 à 1870, il fut ingénieur des mines de Malidana (Sardaigne). De retour en France, lors de la déclaration de guerre à la Prusse, il prit part à la campagne franco-allemande en qualité de capitaine de mobilisés. Puis il devint conseiller municipal et maire de Pouilly-sous-Charlieu, fut, à cause de ses opinions républicaines, révoqué de ses fonctions municipales par le ministre de Broglie, et se présenta, le 28 février 1876, à la députation. Il fut élu dans la 2^e circonscription de Roanne, par 10,680 voix (16,570 votants, 20,849 inscrits), contre 5,824 voix données à M. Bouillier, conservateur monarchiste. M. Brossard s'inscrivit à la gauche républicaine, et vota avec ce groupe contre le gouvernement du Seize-Mai. Il fut des 363. Réélu aux élections du 14 octobre 1877, par 10,358 voix sur 17,115 votants et 21,154 inscrits, contre 6,737 à son ancien concurrent, alors candidat officiel, M. Bouillier, il reprit sa place à la gauche modérée, soutint le ministère Dufaure et la politique opportuniste, vota l'article 7 et l'application des lois existantes, et se prononça contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection Blanqui, etc. M. Brossard prit part à plusieurs discussions spéciales sur la question des mines : il fut (13 juillet 1880), rapporteur de la loi portant révision de celle du 21 avril 1810, et déposa, la même année, une proposition de loi tendant à la réorganisation des caisses centrales de pensions et de secours aux ouvriers mineurs. Il fut encore réélu le 21 août 1881, par 10,486 voix (11,173 votants, 21,735 inscrits), donna son suffrage au ministère Ferry, approuva l'expédition du Tonkin, et repoussa la séparation de l'Église et de l'État. Avant la fin de la législature, M. Brossard quitta la Chambre des députés pour entrer au Sénat. Par 549 voix sur 935 votants, contre 344 à M. Mulsant, il fut nommé sénateur de la Loire, à la place de M. Cherpin, décédé. Il vota régulièrement avec la majorité de la Chambre haute. Dans la dernière session, M. Brossard s'est prononcé : pour le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger des attentats contre la sûreté de l'État (29 mars, affaire du général Boulanger).

BROSSE (ÉTIENNE-CHARLES-AUGUSTE), député de 1831 à 1832, né à Charnay (Saône-et-Loire), le 16 août 1782, mort à Paris, le 25 avril 1832, était fils d'un avocat au Parlement, et embrassa la carrière militaire ; sous-lieutenant de hussards en 1809, lieutenant en 1811, capitaine en 1813, il fut aide de camp du maréchal Suchet, blessé en Espagne, et décoré de la Légion d'honneur. A la Restauration, il se retira dans son département, où il possédait le château de Cormatin, et devint maire de Cormatin, lieutenant de louveterie et conseiller général de 1831 à 1832. Le 5 juillet 1831, il fut élu député

dans le 2^e collège électoral de Saône-et-Loire, par 265 voix sur 325 votants et 372 inscrits, contre 108 à M. Boudier. Brosse vota le plus souvent avec l'opposition dynastique; il s'abstint, en septembre 1831, dans le scrutin sur l'ordre du jour Ganneron, et fut de ceux qui protestèrent contre la dénomination inconstitutionnelle de *sujets*, employée en janvier 1832 par les ministres du roi; il avait protesté également contre les ordonnances du 31 novembre 1831, relatives à la pairie. Il mourut pendant la session.

BROSTARET (JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, et au Conseil des Anciens, né à Casteljaloux (Lot-et-Garonne), le 17 janvier 1755, mort à Casteljaloux, le 9 juin 1821, était avocat au Parlement de Bordeaux. Élu, le 4 avril 1781, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Nérac, il siégea à la gauche de l'Assemblée, prit plusieurs fois la parole sur les questions judiciaires; nomination des grands juges, institution des jurés, tribunaux d'exception, traitement des officiers de justice. Après la session, il devint juge au tribunal de district de Casteljaloux, puis accusateur public près le tribunal criminel de Lot-et-Garonne. Les représentants, envoyés au nombre de neuf par la Convention dans ce département, le destituèrent, le 29 vendémiaire an II; il fut alors, d'après une pièce officielle, « traduit en réclusion à Auch par la gendarmerie », et ne fut mis en liberté qu'au bout d'un an (30 vendémiaire an III). En l'an IV, il fut élu, par 211 voix, député de Lot-et-Garonne au Conseil des Anciens. Il y appuya le rejet d'une résolution relative à la désertion, parla sur le paiement des contributions et des fermages en nature, fit approuver l'établissement d'un impôt sur les billets de spectacle, vota l'ajournement de l'organisation de la garde nationale, et conclut (17 ventose an VI) à l'adoption de la résolution qui déterminait le nombre des députés à réélire dans le courant de l'année. Brostaret fut quelque temps secrétaire du Conseil des Anciens.

BROTHIER (MARTIN-NOËL), député au Conseil des Anciens, né à Bordeaux (Gironde), le 24 décembre 1755, mort à une date inconnue, exerçait la profession d'architecte. Élu, le 23 vendémiaire an IV, député de Saint-Dominique au Conseil des Anciens, il célébra, à la séance du 16 pluviôse an VI, dans un discours dont l'impression fut votée, l'anniversaire de la liberté des noirs, fit l'éloge de Toussaint-Louverture, et termina en exprimant le désir de voir consacrer, par une fête, la date de l'abolition de l'esclavage. Brothier parla aussi sur les élections de Saint-Domingue, combattit (15 germinal) la résolution relative à la contrainte par corps, et fit approuver (17 thermidor) celle qui concernait la célébration du décadé et des fêtes nationales. Il fut secrétaire du Conseil des Anciens. Quand il eut quitté l'Assemblée, il devint par la suite (5 germinal an XII) directeur des droits réunis dans le département de l'Ariège.

BROTONNE (DE). — Voy. DEBROTONNE.

BROUARD (ÉTIENNE, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Vire (Calvados), le 29 août 1765, mort à Paris, le 23 avril 1833, était avocat à Vire au moment de la Révolution. Il s'enrôla, en 1791, dans les volontaires du Calvados, passa, le 15 novembre de la même année, capitaine du 2^e bataillon de ces

volontaires, fit la campagne de 1792 à l'armée du Nord, où il devint, le 20 avril 1793, capitaine adjoint à l'état-major général, et, le 29 août suivant, adjudant général chef de bataillon. Ayant manifesté trop ouvertement l'aversion que lui inspiraient les terroristes, il fut arrêté et incarcéré, et dut la liberté aux démarches de la députation entière du Calvados après le 9 thermidor. Il rejoignit l'armée du Nord, y fut nommé, le 25 prairial an III, adjudant général chef de brigade, servit, l'année suivante, à l'armée des côtes de Cherbourg, puis, en 1797, à l'armée d'Italie, et fit partie de l'expédition d'Égypte; il s'embarqua à Ajaccio, le 15 mai 1798, pour Malte, où il fut laissé pour défendre cette place comme chef d'état-major de la division de Vanbois; là, il soumit rapidement les Maltais, révoltés à l'instigation des Anglais, après le désastre d'Aboukir. Il défendit ensuite Malte contre les Anglais, fut grièvement atteint dans une sortie, et s'embarqua sur le *Guillaume-Tell*, qui évacuait les blessés et portait au Directoire les dépêches du commandant de Malte. Attaqué par une frégate et par un brick anglais, le *Guillaume-Tell* se mit en état de défense, et Brouard, quoique simple passager et malade, demanda et obtint le commandement d'une batterie, et reçut encore plusieurs blessures; fait prisonnier par les Anglais, il fut échangé peu de temps après, envoyé à l'armée des côtes de l'Océan, promu, le 18 prairial an XI, commandant supérieur de l'île d'Yeu, et nommé, le 15 pluviôse an XII, membre de la Légion d'honneur, et, le 25 prairial suivant, officier du même ordre. Il reçut, le 12 pluviôse an XIII, le grade de général de brigade, fit, en 1805 et 1806, les campagnes de Pologne et de Prusse, se distingua, après le passage du Bugou, en prenant d'assaut les retranchements russes, et, dans cette affaire, eut l'œil droit croqué par un biscaïen. Cette blessure le fit ramener en France, où on lui donna, le 8 mars 1808, le commandement de la 12^e division militaire (Charente-Inférieure et île d'Aix) et, le 19 mars, le titre de baron de l'Empire. Le 11 mai 1815, l'arrondissement électoral de Nantes l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 24 voix sur 38 votants et 148 inscrits, contre 11 voix données à M. Tardiveau, ancien député. Il siégea dans la majorité dévouée à l'empereur, et, huit jours après (19 mai), devint général de division; la seconde Restauration annula d'abord cette promotion, et mit le général Brouard à la demi-solde; mais il fut bientôt rétabli au nombre des officiers disponibles, et admis à la retraite, comme général de division, le 31 décembre 1824.

BROUCKÈRE (CHARLES DE), député de 1813 à 1815, né à Thourout (Belgique), le 6 octobre 1757, mort à Bruges (Belgique), le 30 avril 1850, d'une vieille famille de Flandre anoblie par Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, était homme de loi. Il entra dans la magistrature, fut président de chambre à Bruxelles sous le premier Empire, puis député au Corps législatif, où le Sénat conservateur l'élut, le 6 janvier 1813, pour y représenter le département de la Lys. Après 1815, il se retira dans son pays natal. Son fils, Charles de Brouckère, fut l'un des auteurs principaux de la révolution de Belgique, et joua dans son pays un rôle politique considérable.

BROUILLET (JACQUES-ANTOINE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Millau (Aveyron), en 1743, mort à une date inconnue,

était curé d'Avize, en Champagne. Député, le 26 mars 1789, aux États-Généraux, par le clergé du bailliage de Vitry-le-François, il accepta la constitution civile du clergé. En septembre 1790, J.-A. Brouillet, curé d'Avize, soumit à l'Assemblée son « opinion sur les duels ». Cette opinion fit la matière d'un très curieux et très cloquent mémoire, publié à Paris, chez Lejay fils, imprimeur-libraire, rue de l'Échelle-Saint-Honoré, et qui débute ainsi : « Il fallait un César, ou un curé de campagne pour oser s'élever contre la fureur des duels, un brave à l'abri de tout soupçon de crainte et de ce qu'on appelle lâcheté, ou un ouvrier obscur de la vigne du Seigneur, qui, sans autre prétention que le zèle de son ministère de paix, d'union, de charité, n'eût que les armes évangéliques à opposer à celles du désespoir et de la fureur. » Le curé Brouillet concluait en ces termes : « Le conflit qui a régné jus qu'ici entre les lois contre les duels, et le préjugé de l'opinion publique, est la seule cause de leur inefficacité. Or, cette opinion publique est à vos ordres; vous ne lui avez pas encore commandé en vain; associez-la donc à l'esprit de vos décrets, soumettez-vous-y les premiers. L'exemple est plus puissant que les paroles. Déclarez donc, messieurs, de la manière la plus solennelle : 1° Que l'honneur ainsi que la vertu étant personnels, nul citoyen ne peut en être dépouillé que par son propre fait, et qu'il ne saurait, en aucun cas, dépendre du caprice de qui que ce puisse être; 2° que tout citoyen convaincu d'avoir injurié par propos, gestes ou menaces, sera poursuivi devant les tribunaux ordinaires, comme perturbateur du repos public, et puni comme tel; 3° que toute personne qui en aura frappé une autre sera déclarée infâme; 4° que les lois contre les duels continueront, et seront mises en vigueur dans toute leur sévérité; 5° que ceux-là seuls doivent être déshonorés, qui, au mépris des lois, se permettront de proposer le cartel; 6° que ceux qui refuseront le cartel ne sauraient être déshonorés, le véritable honneur ne consistant que dans la soumission aux lois. Voilà, selon moi, messieurs, les bases de la plus saine philosophie et du plus pur patriotisme, en fait de législation. Elevez-vous à toute la hauteur de votre dignité! Jouissez d'avance de toutes les bénédictions de la patrie, de l'humanité, pour un décret aussi sage que désiré! Apprenez enfin à l'univers que les préjugés les plus chers, les plus invétérés disparaissent, chez vous, devant le divin flambeau de la raison. »

BROUSSE (JEAN-MATHIAS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Thionville (Moselle), le 27 septembre 1725, mort à Versailles (Seine-et-Oise), le 11 juillet 1795, était curé de Volkrange, dans le pays messin. Élu, par le bailliage de Metz, député du clergé aux États-Généraux, le 16 mars 1789, il se réunit au tiers-état et prêta le serment civique.

BROUSSE (EMILE), député de 1881 à 1889, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), le 25 septembre 1850, se fit recevoir avocat et entra au barreau de Perpignan. Ses opinions radicales le firent élire, le 21 août 1881, dans la 2^e circonscription de Perpignan, avec 4,001 voix (6,714 votants, 12,398 inscrits) contre deux concurrents républicains, de nuance différente, MM. Ramon, 2,326 voix et Lavigne, 300. Il alla siéger à l'extrême-gauche, et se prononça :

pour l'ensemble du projet de la commission et du gouvernement sur l'expulsion des princes, contre le maintien de l'ambassade auprès du pape, etc. Réélu, le 4 octobre 1885, député des Pyrénées-Orientales, sur la liste radicale de ce département, avec 26,692 voix (39,931 votants, 56,694 inscrits), il reprit sa place parmi les radicaux de la Chambre. A plusieurs reprises, et particulièrement lors de la constitution du ministère Goblet, il fut question de la nomination de M. Emile Brousse à un poste de sous-secrétaire d'Etat; mais il ne fut jamais donné suite à ce projet. M. Brousse prit une part assez active aux délibérations de la Chambre. Son projet sur l'expulsion des princes (1886) fut adopté par le gouvernement avant de l'être par la Chambre elle-même. Il opina avec l'extrême-gauche : 19 novembre 1887, pour la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau sur la politique générale (chute du ministère Rouvier); 31 mars 1888, pour l'urgence de la proposition de loi de M. Camille Pelletan, relative à la révision des lois constitutionnelles (chute du ministère Tirard). A la fin de la législature, M. Brousse s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), et s'est prononcé contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BROUSSES (JEAN-LOUIS), député de 1831 à 1832, né à Limoux (Aude), le 27 février 1769, mort à Paris, le 19 janvier 1832, notaire à Limoux, fut élu, le 5 juillet 1831, député du 4^e collège de l'Aude, par 124 voix (250 votants, 290 inscrits), contre 123 à M. Peyre, avocat à Limoux. M. Brousses s'associa, jusqu'à sa mort, survenue quelques mois après, aux votes de l'opposition dynastique. Il se prononça : en septembre 1831, contre l'ordre du jour Ganneron, et en novembre de la même année, contre les ordonnances relatives à la nomination de 36 nouveaux pairs.

BROUSSES (FORTUNÉ), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Limoux (Aude), le 11 octobre 1811, mort à Versailles (Seine-et-Oise), le 19 juin 1873, était propriétaire dans l'Aude, et sans antécédents politiques, lorsqu'il fut élu comme candidat républicain radical, le 2 juillet 1871, par 34,830 voix (60,306 votants, 92,667 inscrits), représentant de l'Aude à l'Assemblée nationale. Son concurrent conservateur, le général d'Ouvrier de Villegly, avait réuni 24,475 voix. M. Brousses remplaçait Thiers, élu dans plusieurs départements, et qui venait d'opter pour la Seine. Précédemment, aux élections générales du 8 février, il avait obtenu 19,834 voix. Il se fit inscrire à l'union républicaine et vota avec ce groupe, notamment contre le pouvoir constituant de l'Assemblée et pour le retour à Paris, etc. Il mourut à Versailles, le 19 juin 1873; ses obsèques, purement civiles, donnèrent lieu à un incident qui fit alors quelque bruit et qui eut, au Parlement, de graves conséquences. Suivant l'usage, une députation de l'Assemblée nationale devait assister à l'enterrement de M. Brousses; de plus, conformément au décret de messidor, un piquet avait été envoyé à la maison mortuaire pour rendre au défunt les honneurs militaires. Le défunt était civil. Aussitôt que cette

reau de l'Assemblée, composé de MM. de Gouillard, Cazenove de Pralines et Martin des Pallières quitta précipitamment la maison mortuaire, emmenant avec elle les soldats de service et jus-àux huissiers de l'Assemblée. La cérémonie ne s'en poursuivit pas moins jusqu'au cimetière, où M. Challemel-Lacour prononça les paroles suivantes : « Brousses n'avait pas besoin de ces vains et inutiles honneurs qu'au mépris de toutes les convenances lui conteste et lui refuse à la dernière heure un pouvoir dans lequel la France reconnaît, avec une surprise mêlée d'épouvante, le spectre et les passions de l'ancien régime! » La gauche de l'Assemblée décida qu'une interpellation serait adressée au ministère, à la fois sur le récent arrêté de M. Ducros, préfet du Rhône, contre les enterrements civils, et sur la violation du décret de messidor aux obsèques de M. Brousses. Ce fut M. Le Royer qui prit la parole (24 juin 1873), et qui revendiqua pour les libres penseurs le droit d'enterrer leurs morts à leur guise. Le ministre de l'Intérieur, M. Beulé, évita d'aborder la question elle-même, tandis que le ministre de la Guerre, général du Barail, ajoutait cette déclaration : « Les morts qui ne vont pas à l'église n'ont droit à aucun respect! » Au scrutin, le gouvernement obtint le vote d'un ordre du jour de M. de Belcastel, qui donnait à l'arrêté du préfet du Rhône et aux explications du ministre de la Guerre une entière approbation.

BROUSSONNET (PIERRE-MARIE-AUGUSTE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Montpellier (Hérault), le 19 janvier 1761, mort à Montpellier, le 27 juillet 1807, était fils d'un médecin distingué de Montpellier, et se livra, dès l'enfance à l'étude de la botanique dans le cabinet de son père. Reçu docteur à 18 ans, il se rendit à Paris, se lia avec les savants de l'époque et tenta d'appliquer à la zoologie la nomenclature simplifiée que Linné avait établie pour la botanique; puis il voyagea, visita l'Angleterre où il fut admis au nombre des membres de la Société royale de Londres, et, après trois ans de séjour pendant lesquels il commença la publication d'un ouvrage *Ichtyologie Decas I* (1782), fut appelé par Daubenton comme son suppléant au Collège de France, et nommé bientôt membre de l'Académie des sciences. Après quelques travaux intéressants sur les poissons, il accepta, sur les instances de son ami, Berthier de Sauvigny, les fonctions de secrétaire de la nouvelle Société royale d'agriculture, et délaissa l'histoire naturelle; on lui doit l'introduction en France des premiers béliers mérinos, des chèvres d'Angora, du mûrier à papier, qui s'appelle aujourd'hui de son nom, *broussonetia*, etc. La Révolution vint à son tour le jeter dans la politique. Nommé électeur de Paris dès 1783, il fut chargé avec Vanvilliers de veiller à l'approvisionnement de la capitale, et fut élu, le 7 septembre 1791, député du département de Paris à l'Assemblée législative, par 414 voix sur 759 votants; il devint, le 10 janvier 1792, secrétaire de cette assemblée, où il se fit peu remarquer. Effrayé de la marche des événements, il se retira, à la fin de la session, dans une campagne près de Montpellier; il y fut arrêté comme girondin, et emprisonné dans la citadelle d'où il réussit à s'évader, et parvint à gagner l'Espagne, où l'amitié de ses confrères de la Société royale de Londres lui envoya un secours de mille guinées. Chassé de Madrid, comme ancien révolutionnaire, par les émigrés royalistes, il gagna Lisbonne s'y

cachea quelque temps dans l'hôtel de l'Académie des sciences, mais, ayant été dénoncé à l'Inquisition comme franc-maçon, fut obligé de partir pour le Maroc, où il devint médecin du charge d'affaires des Etats-Unis.

Après le 18 brumaire, il se trouvait si bien au Maroc, qu'il demanda au gouvernement le consulat de Mogador, et plus tard celui des îles Canaries. Il allait remplir les mêmes fonctions au Cap de Bonne-Espérance, quand son parent, Chaptal, ministre de l'Intérieur, le nomma à la chaire de botanique de Montpellier. Il joignit bientôt à ce titre celui de directeur du Jardin des plantes de Montpellier, et mourut, peu de temps après, d'une attaque d'apoplexie. C'est à tort que tous les biographes ont avancé que Broussonnet avait fait partie du Corps législatif de 1805 à 1807; il ne fut que candidat dans l'Hérault, par 46 voix sur 87 votants, mais cette candidature ne fut pas agréée par le Sénat conservateur. On a de lui, outre les ouvrages déjà cités, d'intéressants travaux dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, et dans ceux de la *Société d'agriculture*.

BROUSSOUS (LOUIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Florac (Lozère), le 24 août 1769, mort à une date inconnue, était avocat au début de la Révolution. Il devint, en l'an II, administrateur de son district, et en l'an VI, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du département de la Lozère. Il adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, le 13 thermidor au VIII, secrétaire général de la préfecture à Mende. Il occupa les mêmes fonctions sous l'Empire, à Blois, le 16 août 1811, puis à Mende, pour la seconde fois, le 7 avril 1813. Pendant les Cent-Jours, Broussous siégea à la Chambre des représentants, où l'avait envoyé, le 14 mai 1815, le collège de département de la Lozère. Il demanda, à la séance du 17 juin, que « toutes propositions relatives aux Constitutions de l'Empire fussent ajournées jusqu'à la fin de la guerre. » Comme divers membres proposaient l'ordre du jour, Popinault réclama et obtint la faveur du règlement pour développer sa proposition. Il insista, le 20 juin, et répéta qu'il n'était pas convenable de s'occuper en ce moment de discussions sur la Constitution, et qu'il fallait les ajourner. « Mon motif est que rien n'empêchera les membres de porter directement à la commission le produit de leurs méditations, et que nous économiserons un temps précieux. »

BRUAT (JOSEPH), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Grandvilliers (Haut-Rhin), le 16 mai 1763, mort à Altkirch (Haut-Rhin), le 31 mars 1807, fut, au début de la Révolution, dont il adopta les doctrines, administrateur du département du Haut-Rhin. Le 2 septembre 1791, élu député de ce département à l'Assemblée législative, par 232 voix sur 391 votants, il siégea dans la majorité, et prit la parole dans plusieurs débats importants : le 2 mars 1792, il fit un remarquable discours à propos de « la dernière lettre de l'empereur », et prouva que le traité de 1756 était ruineux pour la France et qu'il la livrait à l'Autriche. Il n'hésita pas à déclarer que l'Assemblée compromettrait « une lâcheté » en ménageant d'avantage le « potentat » qui bravait son autorité : « Jusqu'à quand, s'écria-t-il, serons-nous dupes de tous ces subterfuges? Jusqu'à quand nous laisserons-nous conduire par la diplomatie vicieuse de l'ancien régime? Que demande le peuple français? La paix ou la guerre, point de milieu;